

APPEL A PROJETS REGIONAL RECHERCHE

Résilience Grand Est

Ouverture de l'AAP 5 Mai 2020 (sous réserve de disponibilité des crédits)

Clôture de l'AAP 4 Juin 2020 - 16h

Les dossiers doivent être envoyées impérativement avant la clôture de l'appel, sur la boîte mail suivante : resilience-recherche@grandest.fr

1. Contexte

Le monde fait face à la pandémie de COVID-19 et l'urgence sanitaire appelle une action immédiate des gouvernements, des citoyens, des scientifiques et des entreprises. Notre territoire, à l'instar du pays, a été particulièrement touché et connaît une crise économique, sociale et sociétale sans précédent.

C'est pourquoi la Région Grand Est, en partenariat avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, réagit et s'organise pour résister et préparer le rebond. Des mesures exceptionnelles ont été prises pour répondre à l'urgence et accompagner les acteurs du territoire à traverser cette crise, de façon coordonnée avec les autres collectivités territoriales, les opérateurs de l'Etat en région, les chambres consulaires et autres partenaires socio-économiques.

Dans le domaine de la recherche, la communauté scientifique internationale se mobilise et s'organise pour lutter contre cette pandémie. Différents appels à projets ont été lancés au niveau européen et national, notamment en France via l'action du consortium REACTing (REsearch and ACTion targeting emerging infectious disease), coordonné par l'Inserm pour lequel 20 projets ont été sélectionnés, ou encore les appels « Flash Covid-19 » et « RA-Covid-19 » de l'Agence nationale de la recherche (ANR), dispositif accéléré pour répondre à des besoins urgents de recherche sur le sujet du Covid 19.

Dans un premier temps, **la Région s'est associée aux démarches nationales en finançant de manière complémentaires des projets coordonnés et déposés par des établissements du Grand Est.**

Afin d'aller plus loin dans l'identification des facteurs clés de cette crise et de solutions pour favoriser la résilience territoriale face aux crises, la Région, avec le soutien de l'Etat, décide de lancer un appel à projets intitulé « Résilience Grand Est » dédié dont l'objet s'articule autour de deux axes :

- Evaluer l'impact territorial de cette pandémie et accompagner les décideurs dans l'évolution des systèmes de développement.
- Encourager les synergies entre les communautés scientifiques de la région pour identifier les solutions permettant de développer des territoires plus résilients aux crises, en lien avec les enjeux régionaux (Aménagement du territoire, Intelligence artificielle, Numérique, Bioéconomie, Santé, Matériaux, Usine du Futur, Mobilité...).

A travers une approche, la plus globale et interdisciplinaire possible, les projets devront répondre à ces enjeux complexes. Une attention particulière sera donc accordée à l'interdisciplinarité des équipes projet ou consortium, ainsi qu'à l'association de plusieurs établissements du territoire.

Les projets attendus, d'une durée de 6 à 18 mois, doivent permettre d'apporter des résultats dont la mise en œuvre sera possible le plus rapidement possible et transposable à l'échelle à minima régionale.

Au regard des enjeux, l'appel à projets adressera plus particulièrement les thématiques prioritaires, mais non exclusives, suivantes :

- le développement de nouveaux modèles économiques performants pour un territoire plus résilient, notamment par la Bioéconomie (bioressources, circuits courts, économie circulaire, souveraineté économique, définition de filières prioritaires, parcours d'accompagnement dans la durée...),
- le développement de nouvelles méthodes d'organisation du travail (la digitalisation des process, la gestion de données, les méthodes de management adaptées, une plus grande réactivité des organisations...),
- le renforcement de nos capacités de recherche en matière de santé principalement pour les enjeux « non cliniques » (chimie du végétal, nouveaux matériaux, dispositifs médicaux, utilisation de l'intelligence artificielle) et l'organisation de notre système de soins (développement de la télémédecine, téléconsultation, suivi de maladies chroniques, essais accélérés...),
- l'évolution de l'aménagement des espaces (urbains, ruraux, périurbains...) en lien avec les impératifs de transition (numérique, écologique, énergétique...),
- l'agriculture et l'alimentation de demain.

Les projets déposés devront cibler l'acquisition de connaissances avec une application rapide attendue des résultats, méthodes ou techniques.

2. Dépôt des propositions de projets

Les porteurs sont invités à envoyer leur projet sur l'adresse mail suivante : resilience-recherche@grandest.fr

Ces dossiers pourront, le cas échéant, inclure les avis ou recommandations de toute instance de coordination qui aurait été sollicitée en amont. Ces avis ou recommandations seront portés à la connaissance du comité de sélection sans pour autant rentrer dans les critères de sélection.

Compte-tenu de la nature de l'appel et du caractère d'urgence, chaque proposition sera enregistrée par un **coordinateur ou une coordinatrice scientifique qui dépose au nom d'un groupe, d'une équipe ou d'un consortium.**

Lorsque la proposition est sélectionnée pour financement, la Région contractualise avec l'établissement de rattachement du coordinateur scientifique (personne morale) et non avec le coordinateur ou la coordinatrice scientifique (personne physique). **Le coordinateur ou la coordinatrice scientifique doit donc s'assurer avant le dépôt de la proposition de l'engagement de son établissement** à valider la proposition qui sera, le cas échéant, financée au nom de l'établissement bénéficiaire.

3. Bénéficiaires potentiels

Sont éligibles au présent appel :

- les organismes et établissements de recherche du Grand Est qui ont pour mission principale la recherche, et/ou la diffusion de connaissances et/ou la gestion de données,
- tout consortium piloté par un organisme ou établissement de recherche du Grand Est, associant d'autres établissements et le cas échéant, tout autre acteur (entreprises, associations, agences...).

4. Contenu

Le dossier sera considéré complet, et donc éligible, s'il comprend :

- un formulaire court (1 page) d'identification précisant :
 - o l'acronyme, le titre du projet envisagé et un résumé de 2-3 lignes (non confidentiel);
 - o le nom du coordinateur ou de la coordinatrice (et son adresse email) et l'adresse de réalisation des travaux, l'établissement d'appartenance du déposant ;
 - o la liste des partenaires ;
 - o le budget de l'opération, le montant de l'aide demandée et une brève description de son utilisation ;
 - o la description du projet, son inscription dans les axes de recherche de l'appel et son planning de réalisation et d'application (compris obligatoirement dans une période de 6 à 18 mois).
- un document plus détaillé (8 pages maximum) portant sur :
 - o le projet et ses objectifs dans le cadre des thématiques adressées par l'appel à projets ;
 - o la planification de réalisation et les différentes phases ;
 - o les conditions d'application du projet dans un contexte court ;
 - o le budget détaillé du porteur et des partenaires, le montant de l'aide demandée et une brève description de son utilisation.

5. Modalités de soutien, procédure et calendrier

Pour accélérer ces projets, l'Etat et la Région mobilisent à parité une enveloppe de 2 000 000 € permettant de financer des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour chacun des projets.

Les catégories dépenses éligibles concernent :

- Les investissements : petits équipements acquis neufs, acquisition de données, dépenses immatérielles (PI, ...),
- Le fonctionnement : emplois scientifiques recrutés spécifiquement et affectés exclusivement au projet et/ou toute dépense individualisable nécessaire ou liée à la réalisation du projet.

Les coûts des personnels « permanents » et « les frais généraux/environnés » sont valorisables mais ne sont pas éligibles.

Seront privilégiés les projets comportant à la fois des dépenses de fonctionnement et d'investissement (l'une des deux natures de dépenses devant idéalement représenter au maximum 2/3 du budget global du projet).

Le plafond de la subvention régionale est fixé à 100 000 €. Deux bonus sont proposés à hauteur de 50 000 € chacun, pour :

- Des projets multi-partenariaux (entre plusieurs établissements),
- Des projets multi-disciplinaires.

Portant alors le plafond d'aide possible maximale de 200 000 € de subvention régionale.

Les projets seront examinés selon les critères d'évaluation suivants :

- le degré d'acquisition de connaissances visant une application rapide des résultats et leur valorisation ;
- la qualité des objectifs du projet et de sa méthodologie au regard des thématiques ciblées par l'appel à projets ;
- la qualité des compétences mobilisées permettant d'atteindre les objectifs visés par le projet ;
- le niveau d'implication budgétaire du porteur et de ses partenaires dans le projet ;
- le caractère multi-partenaire et/ou interdisciplinaire du projet.

La procédure proposée est la suivante :

- Un appel à projet lancé auprès des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche du territoire de la Région Grand Est et tout consortium tel que mentionné ci-dessus,
- Un avis formulé par un Comité d'évaluation scientifique mobilisé pour l'appel par l'Agence nationale de la recherche
- Un avis formulé par un Comité de sélection régional composé de représentants du R10, de la COSABIS, de la Région Grand Est et de l'Etat (représenté par le Rectorat Grand Est),
- Une instruction par les services puis une validation interne des propositions de soutien des projets soumis ensuite à la Commission Permanente pour décision.

Calendrier prévisionnel :

Lancement de l'appel à projets	6 mai 2020 <i>(sous réserve de disponibilité des crédits budgétaires)</i>
Date limite du dépôt des projets de recherche auprès du Service de l'Enseignement Supérieur/Recherche de la Région Grand Est	4 juin 2020 (16h)
Comité d'évaluation scientifique et comité de sélection régional	16 et 17 juin 2020
Validation des soutiens aux projets par la Commission Permanente du Conseil Régional	26 juin 2020